



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 7272

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le fait que dans sa déclaration de politique générale, le 19 juin 1997, le Premier ministre avait indiqué : « Je demande au ministre de l'éducation nationale de prendre des mesures pour que soient enseignées et pratiquées, non seulement, l'instruction civique mais aussi la morale civique. » Les donateurs de sang bénévoles soulignent l'intérêt d'évoquer dans les cours d'instruction civique, l'information sur les besoins de dons de sang, de moelle osseuse et d'organes, et soit valorisée, auprès des enfants, l'action de ceux qui donnent bénévolement et anonymement leur sang, ou leur moelle osseuse, et prévoient le prélèvement d'organes lors de leur décès. D'autre part, reste nécessaire, que soit prise en compte la nécessité d'informer les citoyens du besoin de dons de sang et, à cette fin, prévoir des émissions à la radio et à la télévision de service public, informant des besoins, mettant en valeur l'acte bénévole, anonyme, des donateurs et encourage les femmes et les hommes susceptibles d'offrir leur sang, de le faire en plus grand nombre. En effet, un précédent existe avec le centre d'information civique qui encourage l'inscription sur les listes électorales. Elle lui demande comment son ministère entend agir dans ce sens.

Texte de la réponse

L'information du public, y compris des jeunes, et la promotion du don de sang, de moelle osseuse et d'organes est un des éléments clefs de la politique du ministère de la santé et des établissements publics placés sous sa tutelle, afin d'encourager les citoyens à pratiquer ces gestes de solidarité nécessaires pour sauver des vies humaines. Dans le domaine des dons d'organes et de moelle osseuse, l'Etablissement français des greffes, en liaison avec les associations concernées, a mis en place dès 1996 une campagne d'information orientée initialement en direction des professionnels de santé, dans et hors l'hôpital et qui sera dirigée en 1998 vers le grand public. De même l'Agence française du sang a initié avec la Fédération française des donateurs de sang bénévole une campagne d'information sur le don du sang, qui se poursuit par voie de presse écrite et audiovisuelle en 1998. En ce qui concerne l'information du jeune public à l'égard de ces dons, les contacts réguliers entre ces établissements et le ministère de l'éducation nationale et notamment l'action de l'association pour le don solidaire de l'éducation nationale se traduisent par des interventions des associations locales dans les classes et la réalisation de supports d'information destinés aux enseignants et aux élèves, en vue de favoriser la sensibilisation du corps enseignant et des jeunes à ces gestes de solidarités.

Données clés

Auteur : [Mme Muguette Jacquaint](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7272

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4332

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1828